



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 8 décembre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 08 - 17

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 29 novembre, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Chantal GREAU.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Laurent DURANTEAU à Christine BERNARD / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Fonds de concours « plan de relance » : examen
de demandes**

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le premier plan de soutien et de relance économique territorial. A ce titre, il a décidé d'accorder à ses communes membres des fonds de concours communautaires.

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil Communautaire a accordé à la commune de Saint Maixent sur Vie un fonds de concours d'un montant de 125 000 € pour le financement des projets suivants :

Commune	Projet	Montant	Financement autres que fonds de concours	Fonds de Concours CA PSG	Autofin. communal
SAINT MAIXENT SUR VIE	Travaux de toiture de l'église	32 030,70 €	9 609,21 €	11 000,00 €	11 421,49 €
	Aménagement du parking place des loisirs	173 400,00 €	50 967,00 €	61 000,00 €	61 433,00 €
	Vestiaires	19 129,53 €		9 500,00 €	9 629,53 €
	Travaux de fermeture du cimetière	2 500,00 €		1 200,00 €	1 300,00 €
	Effacement de réseau rue de la Cartrée	51 076,00 €		25 000,00 €	26 076,00 €
	Achat d'un camion pour les services techniques	40 198,59 €		17 300,00 €	22 898,59 €
	TOTAL	318 334,82 €	60 576,21 €	125 000,00 €	132 758,61 €

Au regard du coût définitif des opérations, la commune sollicite la Communauté d'Agglomération pour modifier la répartition de l'enveloppe de fonds de concours de la manière suivante :

Commune	Projet	Montant	Financement autres que fonds de concours	Fonds de Concours CA PSG	Autofin. communal
SAINT MAIXENT SUR VIE	Travaux de toiture de l'église	32 030,70 €	9 609,21 €	11 210,00 €	11 211,49 €
	Aménagement du parking place des loisirs	139 435,95 €	40 980,22 €	49 227,00 €	49 228,73 €
	Vestiaires	17 768,39 €		8 884,00 €	8 884,39 €
	Travaux de fermeture du cimetière	2 500,00 €		1 250,00 €	1 250,00 €
	Effacement de réseau rue de la Cartrée	45 871,25 €		22 935,00 €	22 936,25 €
	Achat d'un camion pour les services techniques	39 766,83 €		19 883,00 €	19 883,83 €
	Achat de matériel informatique	12 384,13 €		5 417,00 €	6 967,13 €
	Bâtiments communaux mairie, école	8 642,33 €		4 321,00 €	4 321,33 €
	Voirie	3 747,12 €		1 873,00 €	1 874,12 €
	TOTAL	302 146,70 €	50 589,43 €	125 000,00 €	126 557,27 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget 2022,

Vu la délibération n° 2020-6-28 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au premier plan de soutien de relance économique territorial,

Vu la délibération n° 2021-1-06 du 18 février 2021, relative à l'examen de demandes de fonds de concours « plan de relance »,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2022,

**Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 125 000,00 € à la commune de Saint Maixent sur Vie pour, les travaux de toiture de l'église, l'aménagement du parking place des Loisirs, les vestiaires, les travaux de fermeture du cimetière, l'effacement de réseau rue de la Cartrée, l'achat d'un camion pour les Services Techniques, l'achat de matériel informatique, de travaux sur les bâtiments communaux et de voirie présentés au titre du fonds de concours « plan de soutien et de relance » ;

Article 2 : de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 50 %, soit 62 500 € et de verser le solde du fonds de concours attribué, suivant la répartition ci-avant présentée, sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site
www.payssaintgilles.fr le :

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Givrand, le 9 décembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.